

**CYCLE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE
D'ENTRÉE A L'INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC**

AIDE À L'INSCRIPTION EN LIGNE

Les candidats au cycle préparatoire au concours interne sont invités à imprimer le document d'état des services publics et à le faire signer par leur administration avant de commencer l'inscription en ligne. Celui-ci est accessible par le lien suivant : <https://www.ena.fr/Concours/preparer-reussir-concours/preparation-concours-interne>.

A ce titre, les candidats ayant déjà fourni un état des services validé dans le cadre d'une candidature antérieure au cycle préparatoire ou au concours interne pourront se limiter à produire un état des services publics complémentaire au document établi lors de cette précédente démarche.

Etape 1 : [SAISIE DES INFORMATIONS SIGNALÉTIQUES](#)

Information 1 – IDENTIFICATION

Nom : en majuscules sans accent ; le cas échéant, la particule est à inscrire entre parenthèses à la fin du nom.

Ex : DUPUY (de)

Prénoms : 1^{ère} lettre en majuscule, **espacés par une virgule**, prénom composé avec un tiret, se limiter aux deux premiers prénoms.

Ex : Marie-Christine, Sophie.

Information 2 - DOMICILE

Une résidence à l'étranger correspond au code postal : 99.

En cas de changement de domicile après la remise du dossier d'inscription, vous devez impérativement en avvertir le service du recrutement et des évaluations par courriel à l'adresse suivante : millot@ena.fr.

Information 3 - N° DE TÉLÉPHONE

Saisir le n° de téléphone (de préférence le portable) sans point ni virgule.

Etape 2 : [SAISIE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX EPREUVES](#)

Information 4 - LE CENTRE D'EXAMEN

Le centre d'examen dans lequel vous choisissez de composer vous engage. **Aucune modification ne sera possible après la clôture des inscriptions.**

Etape 3 : [SAISIE DES INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE SITUATION](#)

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Art. 5 et Art. 5 bis

Information 5 - NATIONALITÉ

« Les ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen* autre que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les

attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogative directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques ».

* (États membres de l'union européenne + Islande, Norvège et Lichtenstein).

Information 6 - SITUATION MILITAIRE

Le candidat doit se trouver en situation régulière au regard du code du service national de l'État dont il est ressortissant.

Information 7 - CANDIDAT HANDICAPÉ

Le cas échéant, si vous souhaitez bénéficier d'aménagement(s) particulier(s) d'épreuves au titre d'un handicap, merci de transmettre au service du recrutement et des évaluations avant le 4 mars 2022 (délai de rigueur) un certificat médical établi par un médecin agréé de l'administration. Ce certificat doit être établi sur le modèle téléchargeable sur le site www.ena.fr (rubrique « concours - prépas concours »). Parallèlement, merci d'en avvertir dès votre inscription, par courriel, Mme Alexandra Millot (millot@ena.fr).

Etape 4 : SAISIE DES INFORMATIONS RELATIVES A VOS DIPLOMES A PARTIR DU NIVEAU BAC + 3

Information 8

Aucune condition de diplôme n'est requise pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne, ni au concours interne.

Etape 5 : SAISIE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX PRECEDENTES CANDIDATURES

Information 9

Merci de renseigner cette rubrique malgré les dispositions du décret n° 2021-334 du 26 mars 2021.

Etape 6 : SAISIE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX SERVICES PUBLICS

Information 10 - CYCLE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE

Conditions d'admission à concourir :

- Être fonctionnaire ou agent public en fonction à la date de clôture des inscriptions et le demeurer jusqu'à la date d'entrée éventuelle au cycle préparatoire.
- Justifier de 4 années au moins de services publics au 31 octobre de l'année des épreuves d'accès.

Etape 7 : VALIDATION DE LA PRE-INSCRIPTION

Si vous ne validez pas cette étape, votre pré-inscription ne sera pas prise en compte.